

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 16 octobre 2024

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 octobre 2024, a examiné **un** projet de loi du pays, arrêté **un** projet de délibération du Congrès, **deux** projets de délibération du gouvernement et adopté **20** arrêtés. Il a également examiné **21** dossiers d'étrangers.

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays favorisant l'insertion des travailleurs en situation de handicap par le travail intérimaire.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap par le travail intérimaire ».*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de délibération du Congrès favorisant l'insertion des travailleurs en situation de handicap par le travail intérimaire.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap par le travail intérimaire ».*

## Projets de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le cofinancement à hauteur de 954 654 francs, de deux projets parmi les sept retenus dans le cadre de la convention de coopération régionale avec le Vanuatu : programme CCR 2024.

Ces projets contribuent à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie auprès de ce partenaire majeur de la coopération

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé cinq professionnels de santé titulaires de diplômes étrangers (délivrés hors Union européenne), à exercer de façon dérogatoire et temporaire la profession de médecin spécialiste en médecine générale.

### Au visa d'Adolphe Digoué et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a suspendu temporairement le paiement de certaines redevances dues par les sociétés à la régie de recettes du registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dans le contexte actuel de crise que traverse la Nouvelle-Calédonie et afin d'apporter un soutien immédiat aux entreprises, elles pourront, pendant trois mois, accomplir ou obtenir gratuitement auprès du RCS les formalités et documents suivants :

- dépôt des comptes annuels (1 800 francs) ;
- copie des comptes et rapports annuels au guichet (1 200 francs) ;
- état complet d'inscription pour les nantissements ou les gages (2 250 francs) ;
- extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) au guichet (350 francs).

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers domestiques de la société Air Calédonie pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 29 mars 2025 inclus.

Le transporteur a réduit drastiquement son offre domestique et propose 45 vols hebdomadaires sur quatre destinations (Lifou, île des Pins, Maré et Ouvéa). Les rotations en direction de Koné sont suspendues.

### Au visa de Laurie Humuni, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-2079 du 15 décembre 2020 fixant la nomenclature des activités de la construction prévue par la délibération n° 63 du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction.

La nomenclature « Démolition d'immeubles et d'autres constructions » est ajoutée à la liste des activités soumises aux exigences de la délibération du 18 février 2020 portant sur les conditions d'exercice des métiers de la construction. Les professionnels concernés devront désormais justifier de leur qualification, reconnue sur les critères suivants :

- soit détenir une certification de niveau 3 ou supérieur (Certificat d'aptitude professionnelle – CAP) correspondant à cette activité ou une certification professionnelle équivalente ;
- soit justifier de trois années d'expérience professionnelle effective dans cette activité, au cours des 8 années antérieures.

En raison de l'évolution du secteur et des nombreuses destructions et dégradations de sites depuis les exactions de mai, la proportion de rénovation et/ou de réhabilitation de bâtiments existants est appelée à devenir une activité plus importante les prochains mois, portée par des programmes de rénovation de patrimoine, de rénovation énergétique, ou de requalification urbaine.

Cette mesure permet en outre de sécuriser les chantiers de démolition et les travailleurs grâce à un niveau d'exigences réglementaires équivalent aux métiers de la construction.

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a refusé à trois entreprises le bénéfice de l'allocation de chômage partiel spécifique liée aux exactions débutées en mai 2024 en Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au bénéfice de l'allocation de chômage partiel spécifique liée aux exactions débutées en mai 2024, en faveur de 441 salariés du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-1671/GNC du 4 septembre 2024 modifiant temporairement l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle continue par la Nouvelle-Calédonie, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

Pour rappel, les stagiaires de la formation professionnelle continue qui participent à une action de formation agréé par la Nouvelle-Calédonie dans le Grand Nouméa, bénéficient en

temps normal, d'une aide en nature pour la prise en charge de leur frais de transport, sous forme d'une carte Tanéo alimentée chaque mois d'un montant de 8 900 francs.

Le 4 septembre 2024, en raison de la situation du réseau de transport, il a été décidé de remplacer cette aide en nature par une aide financière directe sous forme d'augmentation de 5 % de l'indemnité mensuelle perçue par les stagiaires. Or, les forfaits Tanéo mensuels ayant été supprimés et les tickets uniques de 500 francs étant les seuls admis, cette aide financière est revue à la hausse. Elle passe de 5 % à 13 % de l'indemnité mensuelle de formation, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2024, date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Cette mesure vise à soutenir les stagiaires de la formation professionnelle en les aidant à poursuivre leur parcours sans interruption.

## Au visa de Thierry Santa et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-419/GNC du 1<sup>er</sup> mars 2023 et a autorisé l'Ifremer à accéder à la réserve naturelle Ride de Norfolk pour la réalisation de la campagne scientifique « KASEAOPE-2 ». Partie intégrante de l'observatoire des monts sous-marins « ScInObs » (Science, innovations et observatoires sous-marins), ce projet s'intéresse plus particulièrement à l'effet des courants sur la biomasse pélagique et les communautés benthiques (vivant au fond des mers et des océans).

Il comporte cinq missions de mai 2023 à novembre 2028. Cette seconde campagne permettra de récupérer les données collectées depuis la première mission de mai 2023. Ces travaux visent à mieux connaître les milieux peu explorés que constituent les monts sous-marins, conformément à l'objectif d'amélioration des connaissances au service de la gestion du parc, qui figure dans le plan de gestion.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé le National Institute of Water and Atmospheric Research (NIWA) à réaliser une campagne scientifique dénommée « grande migration » dans le parc naturel de la mer de Corail.

Cette mission menée à bord du *Research Vessel Tangaroa* se déroulera entre le 17 octobre et le 30 novembre 2024.

Elle a pour objectif la caractérisation de la biogéochimie de l'océan Pacifique Sud-Ouest et la création d'une carte isotopique utile à l'étude des migrations de la faune océanique et plus particulièrement des anguilles de Nouvelle Zélande.

## Arrêtés de nomination

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a retiré l'arrêté n° 2024-1571/GNC du 14 août 2024 portant nomination d'Audrey Guyot en qualité d'adjointe au chef du service des statistiques et des affaires rurales de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR), à la suite de son désistement.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Wéniko Ihage en qualité de directeur de l'Académie des langues kanak (ALK) jusqu'au 14 octobre 2025 inclus.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Grégory Armien en qualité de directeur de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS).

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Gundo Folz en qualité de chef du service de l'inspection, des relations et des conditions de travail de la direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **neuf** titres de séjour, **trois** autorisations de travail et **neuf** renouvellements d'autorisations de travail.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuionon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Laurie Humuni**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat ; secteur de la fonction publique, coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémy Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.